

Si raison pouvait rimer avec région

Autor(en): **Ortis, Arlette**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Ingénieurs et architectes suisses**

Band (Jahr): **118 (1992)**

Heft 7

PDF erstellt am: **05.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-77746>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Si raison pouvait rimer avec région

Par Arlette Ortis,
architecte SIA,
urbaniste FUS,
rue Saint-Léger 4,
1205 Genève

Les «grands projets» qui agitent périodiquement l'opinion publique genevoise: Wilson, Sécheron, la traversée de la rade ou d'autres encore, suscitent des prises de position qui ne contribuent qu'à cristalliser des antagonismes, tant il est vrai que ces objets n'ont en eux-mêmes qu'un faible contenu idéologique. Une société qui aurait pour seul «projet» un «pont» serait une société sans idéal.

C'est peut-être au nom de cet idéal que les urbanistes de l'Interassart ont tiré la sonnette d'alarme en 1990, puis à nouveau en 1991¹. La position de la Suisse par rapport à l'Europe suscite des discussions et des interrogations sur l'avenir de Genève et de sa région, alors que de nombreuses questions liées au développement sont dans une impasse et ne trouvent pas de solution sur le territoire exigu de notre canton. Le contexte économique actuel – les médias parlent de «pagaille» – ne fait que rendre encore plus évident le danger dû à l'absence d'un véritable projet régional.

Comment aborder, en effet, le problème des transports publics à Genève, tram, RER ou métro, si l'on ne prend pas en compte la dimension réelle du bassin concerné, à savoir 600 000 habitants et 320 000 emplois? Le futur réseau genevois ne doit pas être conçu au seul service du centre-ville. Il ne prendra sa véritable signification que s'il devient un élément structurant de l'espace régional.

La traversée de la rade elle-même n'atteindra sa pleine mesure qu'en tant qu'équipement régional clairement affirmé, reliant le pays de Gex, le canton de Vaud et la rive droite à la rive gauche, Annemasse, Faucigny et le Chablais.

Tout se passe au contraire comme si chaque partie se plaisait à nier son appartenance à un tout. Prenons le thème de l'urbanisation. Le canton de Genève a mis en place une protection efficace des sites naturels, des abords des cours d'eau et de la zone agricole. Les logements individuels sont ainsi repoussés dans le canton de Vaud et la campagne française dont certains sites de grande valeur sont en voie de disparition, mités par une urbanisa-

tion diffuse. Une concertation transfrontalière en matière d'aménagement du territoire est urgente – surtout en période de basse conjoncture – pour garder à la région genevoise son rang dans le contexte lémanique notamment.

Il est pressant de créer un projet d'aménagement régional qui prévoit d'assurer un partage équitable des avantages et des inconvénients de la croissance, en assurant une efficacité optimale à l'ensemble du système régional.

Pourquoi ne pas donner leur chance aux agglomérations transfrontalières qui s'amorcent spontanément dans la couronne urbaine?

- Annemasse, ses communes voisines et les Trois-Chênes;
- Saint-Julien, Archamps, Perly, Plan-les-Ouates et Bardonnex;
- Saint-Genis, Ferney, Meyrin et le Grand-Saconnex;
- Divonne, Crassier et Nyon.

Ces nouveaux pôles de développement régional pourraient ainsi s'organiser de façon structurée, en bénéficiant d'un minimum de cohérence urbanistique. La création de véritables villes transfrontalières devrait, pour devenir réalité, être inscrite au programme des études d'aménagement de part et d'autre de la frontière. Tout projet sectoriel serait ainsi placé dans un contexte plus large et évalué en fonction de son apport positif à l'édifice régional.

¹«Pour un projet régional, octobre 1990»; «Pour un projet régional, un an plus tard, novembre 1991».



